

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****29 avril 2024**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
2024_41	Attribution de subventions de fonctionnement aux associations	Approuvée
2024_42	Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du tour cycliste du Valromey	Approuvée
2024_43	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Etoiles dans le cadre du projet Les Etoiles font leur Cinéma	Approuvée
2024_44	Remboursement anticipé du prêt n°MIN263868EUR001 contracté auprès de DEXIA	Approuvée
2024_45	Décision modificative n°1 du budget primitif	Approuvée
2024_46	Remboursements d'usagers du Centre Social	Approuvée
2024_47	Création d'un emploi permanent d'assistant administratif à la direction des services techniques	Approuvée
2024_48	Création d'un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines	Approuvée
2024_49	Création d'un emploi en contrat de projet de chef de projet des systèmes d'information	Approuvée
2024_50	Création de trois emplois non permanents d'animateurs à temps non complet	Approuvée
2024_51	Véhicule de fonction et véhicules de service avec remisage à domicile	Approuvée
	Liste déposée sur le site internet de la commune de Tignieu-Jamezieu le 23.05.2024	

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 23

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :** Jérôme CHEDIN, Séverine MUNOZ

**OBJET : attribution de subventions de fonctionnement aux associations**

VU les articles L1611-4, L2144-3, L2313-1, L2313-1-1 et R2313-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les propositions d'arbitrages émises par la commission association ;

CONSIDERANT la présentation de la liste des demandes de subventions comme suit ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la liste ci-annexée des bénéficiaires de subventions au titre de l'exercice 2024, à la suite du vote du budget primitif 2024 (article 65748 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »).

**PJ : liste des subventions 2024**

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE

Publié le 23/05/2024

Associations	Subvention fonctionnement 2024
A.A.C.S	521
ACENAS	104
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	521
Amicale des Bons Collectionneurs	83
Au Plaisir de Lire	521
Badminton club	1734
Basket JA	312
Carreau de TJ	586
Chapelle de Jameyzieu	521
Conciliateurs de justice	145
Courir à TJ - La Locomotive	521
Destiny Dance	260
Fête des écoles de Tignieu Village	521
Football Club de TJ	4601
GRS Du Dauphiné	1734
Gymnastique Volontaire TJ	952
Ligue contre le cancer	300
Media-Rev-Radio	395
Parfer	416
Shogun des arts martiaux	665
Solid'Anim	300
SOPCCT Rugby	5000
Tennis de table CPPTJ	1018
Tennis de TJ	1603
Tignolane Harmonie	1564
Volley St Romain de Jalionas	0
AS Collège Tignieu	1000
EFMA	0
Futsal TJ	262
AFSEP (sclérose)	0
Banque Alimentaire	200
<b>Total</b>	<b>26160</b>

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du tour cycliste du Valromey**

VU les articles L1611-4, L2144-3, L2313-1, L2313-1-1 et R2313-5 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la demande transmise par l'association le Tour du Valromey organisation (TVO) pour l'organisation de l'édition 2024 du tour cycliste juniors Ain Bugey Valromey, lors duquel la commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU sera ville-étape le 13 juillet ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans la découverte d'une pratique sportive auprès des jeunes de la Commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ au profit du Tour du Valromey organisation pour son édition 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder à tout acte pour sa mise en œuvre et à signer tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE



**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Etoiles dans le cadre du projet Les Etoiles font leur Cinéma**

VU les articles L1611-4, L2144-3, L2313-1, L2313-1-1 et R2313-5 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la demande transmise par l'association Etoiles pour le projet Les Etoiles font leur Cinéma, dont le but est de faire découvrir le 7<sup>ème</sup> Art à des enfants en soins ou en rémission d'un cancer, de les sortir de leur condition *d'enfant malade* en leur apportant du rêve et de l'évasion, de l'exceptionnel et du merveilleux pendant quelques jours lors du prochain Festival International du Film qui se déroulera à Cannes en mai prochain et auquel un enfant de la Commune participera ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans la politique culturelle et sociale de la Commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ au profit des Etoiles, pour l'organisation de sa 4<sup>ème</sup> édition des Etoiles font leur Cinéma ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder à tout acte pour sa mise en œuvre et à signer tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE



**Monsieur le Directeur**  
**Dexia**  
**Direction des Opérations Clientèle**  
**1 Passerelle des Reflets – Tour CBX**  
**TSA 92 202**  
**92 919 La Défense**

Tignieu-Jameyzieu, le 16 avril 2024

Dossier suivi par : Cécile TARAGNAT / Directrice générale des services

Courriel : dgs@tignieu-jameyzieu.fr

Objet : remboursement du contrat de prêt n° MIN263868EUR001



Monsieur le Directeur,

La commune a souscrit le contrat n° MIN263868EUR001 auprès de votre établissement au taux du Livret d'Épargne Populaire.

Nous vous informons que suite au décompte communiqué, la collectivité procèdera au remboursement anticipé du prêt au 01/06/2024 d'un capital restant dû de 57 750,00 €, soit un total de 58 328,46€ avec les intérêts dus.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le maire,  
Jean-Louis SBAFFE





Publié le 23/05/2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : Remboursement anticipé du prêt n°MIN263868EUR001 contracté auprès de DEXIA**

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la demande de remboursement anticipé formulée auprès de l'établissement bancaire ;

CONSIDERANT l'emprunt en cours contracté auprès de DEXIA ;  
CONSIDERANT la volonté de rembourser cet emprunt avant son échéance, du fait de sa conclusion à taux variable ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE PROCEDER, en accord avec DEXIA et par dérogation aux stipulations contractuelles, au remboursement anticipé total, à la date du 01/06/2024, du prêt MIN263868EUR001, dans les conditions financières définies ci-après ;
- D'ACTER les sommes dues au titre du remboursement anticipé total du contrat de prêt, comprenant, à la date de remboursement anticipé fixé au 01/06/2024, le montant du capital remboursé par anticipation et le montant des intérêts courus non échus. comme suit :

Numéro du contrat de prêt	Numéro de tranche	Montant du capital remboursé par anticipation	Intérêts courus non échus	Indemnité de remboursement anticipé	Montant total dû
MIN263868EUR	001	57 750,00 €	578,46 €	0,00 €	58 328,46 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au remboursement anticipé dérogatoire à intervenir avec Dexia Crédit Local, ainsi que tout document afférent.

**PJ :** demande de remboursement anticipé



Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE

Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024

Publié le 23/05/2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : décision modificative n°1 du budget primitif**

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget ;

VU la délibération n°2024-25 du conseil municipal du 8 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des frais d'études ;

CONSIDERANT la possibilité de rembourser de manière anticipée un prêt à taux variable ;

CONSIDERANT de ce fait la décision modificative proposée et présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET 2024 - DM N°1</b>		
<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre - Nature</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>1641-01 : Emprunts en cours</b>	0€	60 000€
<b>2031-020 : Frais d'études</b>	0€	440 000€
<b>21318-020 : Constructions autres bâtiments publics</b>	500 000€	0€
<b>Total</b>	<b>500 000€</b>	<b>500 000€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER le montant de la section d'investissement du budget 2024 dans les conditions décrites dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE

Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024



**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : remboursements d'usagers du Centre Social**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement intérieur des activités du Centre social, mis à jour par la délibération n°2023-55 du 9 juin 2023 ;

CONSIDERANT que deux usagers du Centre social demandent le remboursement partiel de leurs inscriptions annuelles à des activités proposées pour la saison en cours 2023-2024 ;

CONSIDERANT que ces deux usagers s'étant inscrits en début de saison à des activités Yoga et Pôle Dance ne peuvent plus à ce jour participer à l'intégralité des séances en raison de motifs médicaux avérés, attestés par des certificats en bonne et due forme ;

CONSIDERANT que qu'ayant réglés l'intégralité de l'année au mois d'octobre 2023 et n'ayant pas souhaités comme il est usuellement proposé, être crédités sous forme d'avoir pour la saison 2024-2025 suivante, ces adhérents demandent le remboursement au prorata des séances non effectuées, pour les sommes de 89,79 € et 206,88 € ;

CONSIDERANT qu'un troisième usager de l'activité Anglais Ados ayant réglé l'intégralité de son inscription en octobre 2023 demande son remboursement partiel au prorata des séances réellement effectuées pour une somme de 87,50 € ;

CONSIDERANT l'arrêt de cette activité courant novembre 2023 suite à l'impossibilité de l'intervenant à maintenir ses séances comme initialement organisées et communiquées aux usagers ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le remboursement de ces adhérents au regard des raisons invoquées, comme le stipule le règlement intérieur du centre social, pour les sommes suivantes :
  - o 89,79 € et 206,88 € du fait de la production de certificats médicaux attestant de l'incapacité à continuer de suivre les activités proposées ;
  - o 87,50 € du fait de l'arrêt de l'activité proposée en début de saison
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder à tout acte pour sa mise en œuvre et à signer tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE

Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : création d'un emploi permanent d'assistant administratif à la direction des services techniques**

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 ;

VU le tableau des emplois ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;  
CONSIDERANT la nécessité pour la direction des services techniques de s'appuyer sur un agent administratif afin d'assurer un soutien administratif aux cadres de la direction et un renfort à la gestion des dossiers d'urbanisme ;

CONSIDERANT qu'il est proposé à ce titre la création d'un emploi permanent sur les fonctions d'assistant administratif à la direction des services techniques, de catégorie C, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, sur un temps de travail à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un emploi permanent d'assistant administratif à la direction des services techniques, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder éventuellement au recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article L332-14 ou par dérogation au principe énoncé à l'article L311-1 au titre de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à fixer le niveau de rémunération des agents recrutés par référence à l'échelle indiciaire des grades précités en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience acquise ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence ;
- DE PREVOIR ET INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024, chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » ;
- DE CHARGER monsieur le maire des modalités d'application de cette mesure, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis SBAFFE

Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024

Publié le 23/05/2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETARE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : Création d'un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines**

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 ;  
VU le tableau des emplois ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;  
CONSIDERANT la nécessité pour la direction des ressources humaines de pérenniser le fonctionnement de son service pour une gestion de qualité ;  
CONSIDERANT qu'il est proposé à ce titre la création d'un emplois permanents sur les fonctions de gestionnaire des ressources humaines, de catégorie C, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, sur un temps de travail à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder éventuellement au recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article L332-14 ou par dérogation au principe énoncé à l'article L311-1 au titre de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à fixer le niveau de rémunération des agents recrutés par référence à l'échelle indiciaire des grades précités en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience acquise ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence ;
- DE PREVOIR ET INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024, chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » ;
- DE CHARGER monsieur le maire des modalités d'application de cette mesure, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Pour copie conforme,

Le Maire.  
Jean-Louis SBAFFE



Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024



Publié le 23/05/2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : création d'un emploi en contrat de projet de chef de projet des systèmes d'information**

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 ;

VU le tableau des emplois ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le projet de structuration des systèmes d'information de la collectivité, de renforcer la sécurité informatique sur l'ensemble des sites de la collectivité et de mettre en œuvre le changement de logiciel de gestion financière ;

CONSIDERANT qu'il est proposé à ce titre la création d'un emploi non permanent en contrat de projet sur les fonctions de chef de projet des systèmes d'information, de catégorie B, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, sur un temps de travail à temps complet, à compter du 19 août 2024 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un emploi non permanent en contrat de projet sur les fonctions de chef de projet des systèmes d'information, de catégorie B, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, sur un temps de travail à temps complet, à compter du 19 août 2024 et pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel au titre des articles L313-1 et L332-24 du Code général de la fonction publique ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à fixer le niveau de rémunération des agents recrutés par référence à l'échelle indiciaire des grades précités en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience acquise ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence ;
- DE PREVOIR ET INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024, chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » ;
- DE CHARGER monsieur le maire des modalités d'application de cette mesure, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE

Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024

Publié le 23/05/2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : création de trois emplois non permanents d'animateurs à temps non complet**

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-23 1° ;

VU le tableau des emplois ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer les équipes du pôle enfance pour assurer l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires dans le respect du cadre réglementaire ;

CONSIDERANT qu'il est proposé à ce titre la création de trois emplois non permanents en accroissement temporaire d'activité sur les fonctions d'animateurs, de catégorie C, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, sur un temps de travail à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 et jusqu'au 7 juillet 2024 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CREER trois emplois non permanents en accroissement temporaire d'activité sur les fonctions d'animateurs, de catégorie C, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 et jusqu'au 7 juillet 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à fixer le niveau de rémunération des agents recrutés par référence à l'échelle indiciaire des grades précités en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience acquise ;
- DE MODIFIER le tableau des emplois en conséquence ;
- DE PREVOIR ET INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024, chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » ;
- DE CHARGER monsieur le maire des modalités d'application de cette mesure, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis SBAFFE



Tignieu-Jameyzieu - Séance du 29 avril 2024



Publié le 23/05/2024

**MAIRIE  
DE  
TIGNIEU-JAMEYZIEU  
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

**Nombre de  
Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 25

**PRESENTS EN SEANCE :** Jean-Louis SBAFFE, Philippe REYNAUD, Cécile DUGOURD, Gilbert POMMET, Lucette BRISSAUD, Roland MICHALLET, Nathalie GAROFALO, Nicolas GRIS, Jérôme CHEDIN, Patrick LABALME, Muriel BAZ, Thierry LAURE, Madeleine LAMBERT, David ARIAS, Halit DUYAR, Séverine MUNOZ, Nathan GOMES, Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :** Stéphanie UGOLINI à David ARIAS, Rabéa COLLIER à Nathalie GAROFALO, Stéphanie BERENGE à Muriel BAZ, Cécile BAUD à Patrick LABALME, Hervé CHANUT à Madeleine LAMBERT, Bruno POMMEROL à Nathan GOMES, Marlène CARTON à Stéphanie DESCHANDOL.

**ABSENTS :** Abdoulaye DIAGNE, Pervin UNAL, Julie LOPEZ, Philippe PERRET

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABALME

**OBJET : Véhicule de fonction et véhicules de service avec remisage à domicile**

VU l'article L2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n°2023-87 du 23 octobre 2023 relative aux modalités d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile ;

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie ;

CONSIDERANT que certains véhicules sont mis à disposition d'agents communaux pour raison de service ;

CONSIDERANT que l'assurance des véhicules est prise en charge par la collectivité, ainsi que le carburant ;

CONSIDERANT que l'agent utilisateur d'un véhicule doit disposer d'un permis de conduire valide et que tous cas de suspension ou de remise en cause de la validité du permis de conduire doit être signalée ;

CONSIDERANT que l'utilisateur d'un véhicule est soumis aux règles de droit commun et qu'il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule, il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes ;

CONSIDERANT que les affectations de véhicules ne sont pas nominatives, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile permanente ou de l'attribution d'un véhicule de fonctions, laquelle est délivrée à un agent pour une durée d'un an renouvelable sur décision expresse de l'autorité et révoquant à tout moment ;

CONSIDERANT la distinction entre les véhicules de service et les véhicules de fonction :

- Le véhicule de fonction peut être mis à disposition de manière permanente en raison des fonctions occupées. L'utilisation est exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité. Cette mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation ;
- Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privée, week-ends, vacances). Cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service, qui disposent d'un carnet de bord obligatoire. Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile ;

CONSIDERANT qu'une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets domicile/travail avec le véhicule de service, lequel peut être remisé au domicile de l'agent le week-end à la condition de ne pas circuler pendant les week-ends et vacances ;

CONSIDERANT dans ce cas que le remisage à domicile est attribué sans contribution de l'agent quelle que soit la distance au domicile ;

CONSIDERANT que l'autorisation de remisage peut être permanente ou ponctuelle et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service précisant le véhicule concerné et accompagné d'un un ordre de mission, ponctuel ou permanent, délivré à l'agent concerné ;

CONSIDERANT qu'en contresignant l'autorisation, l'agent s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule et à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention d'éventuels voleurs ;

CONSIDERANT que pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles, le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police ou de gendarmerie servant alors de preuve pour dégager la responsabilité de l'agent ;

CONSIDERANT que pendant la durée du remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est interdit, sauf autorisation spéciale, expresse et ponctuelle du maire ;

CONSIDERANT auquel cas que l'agent devra souscrire une assurance complémentaire pour l'« usage momentané privé » du véhicule pendant la période de mise à disposition couvrant notamment le transport de tiers (membres de la famille ou autres) ;

CONSIDERANT qu'en cas d'absence pour congés de maladie, le véhicule doit rester stationné à la mairie de Tignieu-Jamezyieu et que durant cette période, le véhicule reste à la disposition de la collectivité qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'une autre personne ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AFFECTER des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile de façon permanente aux emplois suivants :
  - o Directeur des services techniques
  - o Adjoint au directeur des services techniques
  - o Directeur de projets
  - o Responsable du service informatique
  - o Directeur des finances et marchés publics
  - o Directeur du centre social
- D'AFFECTER un véhicule de fonctions à l'emploi suivant :
  - o Directeur général des services ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage ou attribution d'un véhicule de fonctions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à retirer l'autorisation en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules ;
- D'ANNULER toute délibération antérieure relative à ces modalités.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Jean-Louis FFEA

The image shows a blue ink signature of Jean-Louis FFEA over a circular official stamp of the Municipality of Tignieu-Jamezyieu. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE TIGNIEU-JAMEZYIEU' around the perimeter.